

## Un Franco-Algérien condamné en appel en Tunisie pour avoir embrassé son amie



Sessim Ouadi a été condamné à quatre mois de prison en appel pour avoir embrassé son amie. Une peine légèrement inférieure à celle infligée en première instance .

Nessim Ouadi, Franco-Algérien de 33 ans a été condamné en appel à quatre mois de prison pour avoir embrassé son amie quadragénaire dans une voiture. Son amie, elle, a été condamnée à deux mois de prison. Une peine inférieure à celle prononcée en première instance le 4 octobre de seulement quelques semaines malgré la mobilisation médiatique autour de cette affaire "du bisou". La cour aura retenu "atteinte à la pudeur" et "outrage à fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions" pour lui et seulement "atteinte à la pudeur" pour elle.

Pour rappel, les faits remontent au 29 septembre quand, après avoir pris une bière, le couple s'était arrêté en voiture sur une route touristique en périphérie de Gammarth. Ils ont été interpellés par des policiers alors qu'ils étaient supposément en train de s'embrasser. Une amie d'enfance, interrogée par France 2 décrivait l'arrestation : " Elle a essayé de maîtriser la situation et de discuter calmement. Et surtout, face à elle, la police était agressive. Et (les policiers) hurlaient et les insultaient". La porte-parole du parquet, Sofière Slihi a déclaré que la peine prononcée en appel était "une décision indépendante" en ajoutant que "ce qui a été véhiculé au niveau national et international est faux, ils n'ont pas été arrêtés pour un baiser, le couple était nu".

Pendant l'audience, une dizaine d'avocats de la défense avaient réclamé un acquittement, beaucoup plaidant bénévolement dans une affaire très médiatisée dans le pays qui fait craindre un retour des exactions policières.